



FICHE ACTION 2



Rapprocher les hommes et les services par une offre innovante, mobile et de mobilité

OBJECTIFS OPERATIONNELS



- Développer l'itinérance des services afin d'apporter une offre aux populations rencontrant des difficultés de déplacements et d'encourager les populations volontaires à la réduction de leurs déplacements du quotidien par choix économique et écologique.
- Développer une offre de services itinérants dans les communes rurales permettant de dynamiser l'ensemble du territoire, de répartir l'offre culturelle et touristique et favorisant les liens intergénérationnels.
- Développer une offre de mobilité durable facilitant l'accès aux services localisés dans les pôles urbains du territoire, aux petites centralités et favorisant le report modal vers des solutions collectives
- Développer une offre de services et de mobilité innovante favorisant les connexions vers et entre les communes rurales du territoire.

BENEFICIAIRES



- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Tous types d'établissements publics
- Autres personnes morales de droit public (groupements d'intérêt public, société publique locale...)
- Associations (lois 1901 et 1908) et leurs fédérations
- Microentreprises, petites entreprises et moyennes entreprises Groupements d'intérêt économique
- Agriculteurs et groupements d'agriculteurs, y compris sociétés coopératives
- Syndicats professionnels

DEPENSES ELIGIBLES



Investissements matériels : aménagements intérieurs de biens immeubles liés à l'opération, aménagements extérieurs, acquisition de matériels et d'équipements neufs en lien avec l'opération.

Frais généraux : sont éligibles s'ils sont liés à l'opération. (honoraires d'architectes/rémunérations d'ingénieurs, les études de faisabilité.)

Dépenses immatérielles : acquisition ou développement de logiciels informatiques, brevets, licences, droits d'auteur.

Etudes : Tous les frais d'études, d'expertises liés à l'opération.

Dépenses d'animation : Dépenses de personnel, frais de déplacement, d'hébergement et de restauration directement liés à l'opération, tous les frais de formation liés à l'opération,

Dépenses de promotion : Tous les frais de communication liés à l'opération, tous les frais relatifs à l'organisation d'un évènement.

Coûts indirects : (forfait de 15% des dépenses de personnel éligibles) : les dépenses administratives et de personnel habituelles, telles que les frais de gestion, de recrutement, de compatibilité et de nettoyage, les frais de téléphone, d'eau, d'électricité, etc.)

DEPENSES INELIGIBLES



- L'acquisition de terrains et de biens immobiliers
- Les frais de démolition / les travaux de VRD / L'assainissement
- Les matériels et équipements d'occasion
- L'autoconstruction
- Les contributions en nature sous forme de travaux, de fournitures de biens, de services, de terrains ou d'immeubles, qui ne font pas l'objet d'un paiement attesté.
- TVA / Les frais financiers
- Le crédit-bail



UNION EUROPÉENNE



Terres de Champagne



FICHE ACTION 2



Rapprocher les hommes et les services par une offre innovante, mobile et de mobilité

ELIGIBILITE DU PORTEUR DE PROJET

Géographique : le porteur de projet doit être localisé dans le périmètre du territoire du GAL du Pays d'Épernay Terres de Champagne. Il pourra être localisé en dehors du périmètre du GAL à condition que l'opération ait un impact direct sur le territoire du GAL.



Capacité du porteur : le demandeur n'est pas en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire au moment du dépôt de la demande d'aide.

Soutien aux équipements de proximité : Seuls les équipements de proximité dont le coût total est inférieur à 200 000 € pourront être présentés à la stratégie LEADER.

OPERATIONS SOUTENUES

Service à la population :

- Soutien aux actions de coordination, de mise en réseau et de mutualisation des services à la population.
- Soutien à la création, la réhabilitation et l'équipement de bâtiments permettant la mutualisation et la mise à disposition de services aux publics.
- Soutien à la création, la réhabilitation et l'équipement de petits équipements de proximité en appui à des projets de développement dans les secteurs culturels, sportifs, loisirs et à destination des publics enfance/jeunesse/ personnes âgées.
- Soutien à la création de services à la personne, culturels et artistiques.

Mobilité :

- Soutien à la conception, au développement et à la mise en marché de solutions de transport alternatives.
- Soutien à la création et au développement de plateformes et/ou de services favorisant l'intermodalité à destination du grand public.
- Soutien à la création de lieux d'information, sédentaires et itinérants, destinés à communiquer aux usagers l'offre globale de transports à leur disposition à l'échelle du territoire.
- Soutien aux actions de sensibilisation et formation concourant au report modal des usagers vers les solutions de mobilité douce.
- Soutien à la création de supports matériels et digitaux de diffusion de l'information et de mise en relation des usagers.
- Soutien aux projets de partage ou d'usage mutualisé de moyens de déplacements.

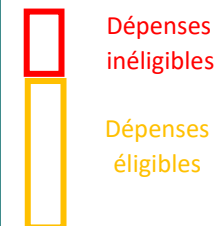
FINANCEMENT LEADER



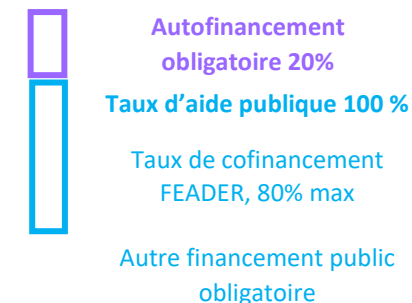
Plancher de l'aide : 3 000 €

Plafond de l'aide : 40 000 €

Coût total du projet



Assiette éligible



Attention

Les aides européennes sont versées uniquement sur la base de factures acquittées. Il faut donc prévoir l'avance de trésorerie nécessaire pour la réalisation du projet.

CONTACT

PETR du Pays d'Épernay, Terres de Champagne

www.pays-epernay.fr

rousseaux@pays-epernay.fr

06 98 40 51 99

bertaux@pays-epernay.fr

06 98 24 70 74

